



Service Prévention des déchets ménagers et assimilés

Lettre de commande

---

**Fourniture de composteurs collectifs**

---

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :  
LE 10 juillet 2026 à 12H00

Profil d'acheteur : <http://amiens.fr/marchespublics>

Communauté d'Agglomération Amiens Métropole  
Place de l'hôtel de ville  
BP 2720 80027 AMIENS CEDEX 1

## **1. Objet de la consultation**

La Communauté d'Agglomération Amiens Métropole compte 39 communes depuis le 1er janvier 2018.

La population totale desservie sur l'aire géographique est de 178 892 habitants et présente un taux d'habitat vertical de 33.3 % (Données INSEE).

L'une des caractéristiques de l'Agglomération Amiénoise est d'être constituée d'un cœur de ville doté d'un habitat collectif relativement dense, avec un centre-ville touristique et piétonnisé, marqué par des lieux chargés d'histoire tels que la Cathédrale et le Beffroi, ce qui implique des modes de collecte spécifiques.

La petite couronne d'Amiens a une répartition de l'habitat collectif et individuel plus homogène.

Elle abrite également des activités tertiaires, l'ensemble des pôles universitaires et des pôles hospitaliers.

Toute la périphérie d'Amiens, composée de 38 communes, se caractérise par un habitat individuel semi-urbain.

La Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole s'est engagée dans un programme de tri à la source des bios déchets auprès des particuliers. Elle encourage ainsi la pratique du compostage individuel et partagé.

Ainsi, une solution de « gestion de proximité » est privilégiée et sera généralisée durant l'année 2026.

## **2. Procédure de passation :**

Cette consultation est une procédure adaptée ouverte, passée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique.

Les candidats peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant jusqu'à deux variantes. La réponse à l'offre de base n'est pas obligatoire.

Les variantes pourront porter sur le type de matériaux utilisés pour les composteurs. Les variantes devront respecter les spécifications minimales décrites à l'article 3.

### 3. Spécifications minimales :

Thématiques	Spécifications minimales
<b>Norme</b>	Les composteurs répondront aux exigences de la <b>norme NF ENVIRONNEMENT « composteurs individuels de jardin »</b> selon la dernière liste AFNOR en vigueur. Si les composteurs sont de norme différente, le candidat devra apporter la preuve de l'équivalence de la norme qu'il propose.
<b>Matériaux</b>	<p>Ils pourront être en bois mais les autres matériaux permettant un bon rapport poids/robustesse et une bonne durabilité (structure métallique, matériau type DIBOND®, etc.) sont acceptés.</p> <p>Le candidat proposera un produit n'utilisant pas de bois d'essence exotique. Les essences utilisées devront être issues de forêts gérées durablement. Il précisera l'origine du bois utilisé ainsi que le lieu de fabrication des composteurs. Une essence de bois locale serait appréciée.</p> <p>Les parties bois répondront aux exigences de la certification CTB P+ ou certification équivalente.</p> <p>Les produits de traitement utilisés seront exempts de chrome, de bore, de mercure ou d'arsenic et devront respecter la réglementation concernant l'utilisation du pentachlorophénol.</p>
<b>Epaisseur parois (hors couvercle)</b>	Bois : au moins 18 mm.
<b>Parois</b>	De préférence, les parois ne seront pas ajourées, afin de permettre une bonne isolation dans des conditions de basses températures hivernales. Les composteurs sont pourvus d'une ouverture frontale pour permettre de vider le composteur plus facilement. Le système de trappe s'ouvrant pas le bas n'est pas la solution adaptée.
<b>Ergonomie système d'ouverture</b>	Une attention particulière devra être apportée sur l'ergonomie d'ouverture des couvercles par les usagers. Ainsi, l'effort d'ouverture devra être <u>inférieur ou égal à 4 daN soit environ 4 kg</u> , de manière à ce que toute personne soit en mesure d'ouvrir le couvercle facilement. La présence d'un système de maintien du couvercle en position ouverte est obligatoire. Une poignée est présente. Pour les opérations d'entretien, le couvercle doit pouvoir s'ouvrir <u>sur la largeur complète du composteur et 50 % de la profondeur</u> (à + ou - 10 %).
<b>Système verrouillage</b>	Un système de verrouillage de type pattes porte cadenas est préconisé.
<b>Système anti-rongeurs</b>	Un système de protection contre l'intrusion de gros rongeurs (rats) pourra être proposé de manière optionnelle par le candidat (ligne spécifique dans les bordereaux des prix).
<b>Dimensions</b>	Les dimensions externes du modèle proposé devront être comprises dans les fourchettes suivantes : <b>Emprise au sol</b> : carrée, entre 110 et 115 cm de côté <b>Hauteur</b> : entre 75 et 90 cm.
<b>Assemblage, pièces mécaniques</b>	Les pièces mécaniques seront résistantes aux intempéries (vent, neige, gel, pluie, UV, sel de déneigement routier) et présenteront toute garantie quant à la pérennité de leur fonctionnement.

<b>Ergonomie entretien</b>	La face frontale sera à minima amovible à 100 % de la hauteur pour faciliter le vidage du bac. Le candidat s'engage à proposer la fourniture de l'ensemble des pièces détachées du modèle de composteur proposé au minimum le temps de la garantie.
<b>Ouverture</b>	Les contenants seront équipés d'une ouverture par le haut. Une attention particulière sera apportée à l'ergonomie des systèmes d'ouverture par les usagers. (notamment au niveau du système de retenue du couvercle pour assurer un dépôt en toute sécurité)  La façade avant est entièrement amovible et accueille la fixation d'une plaque de signalétique En matériau type DIBOND® d'une dimension avoisinant les 60 x 40 cm.
<b>Garantie</b>	Une garantie de tenue minimale <b>de 7 ans</b> sur l'ensemble des composantes des bacs de compostage sera proposée dans le cadre d'une utilisation normale.

**Les candidats devront préciser dans leurs fiches techniques, les éléments suivants pour le modèle proposé :**

- Volume utile,
- Dimensions montées (externes),
- Poids,
- Épaisseur des parois,
- Matériaux de fabrication et nature de leurs éventuels traitements (y compris éléments de structure et quincaillerie),
- Type d'ouverture pour l'alimentation en déchets (couvercle à charnière),
- Notice de montage,
- Éléments relatifs au conditionnement lors des livraisons,
- Délai de garantie des composteurs.

**4. Délais d'exécution :**

La livraison sur site devra être réalisée dans les 45 jours ouvrés à compter de la date de réception du bon de commande.

La totalité des fournitures sera commandée en une seule fois.

## **5. Jugement des offres :**

### **Critère n°1 : Valeur financière (75 points)**

Le critère prix des prestations sera calculé sur la base du montant total du DQE et du selon la méthode Suivante :

Note =  $75 \times (P_{\text{mini}}/P)$

$P_{\text{mini}}$  = offre qui a le montant du total du DQE en €HT le plus faible,

P = montant du total du DQE en €HT de l'offre étudiée

### **Critère n°2 : Valeur technique (sur 25 points) :**

- VT1 : L'ergonomie du produit, la facilité d'utilisation et notamment de récupération des déchets (sur 10 points),

- VT2 : La durée de vie des pièces d'usures suivantes (sur 5 points):

- durée de vie exprimée en année des pièces de verrouillage,
- durée de vie exprimée en année du système d'ouverture,
- durée de vie exprimée en année du système de retenue,

- VT3 : La facilité de montage et de démontage d'un composteur (durée de montage et de démontage, nombres de personnes nécessaires au montage et au démontage, durée et facilité d'installation et de désinstallation de la grille anti-rongeur) (sur 10 points)

Le critère valeur technique sera noté sur la base des fiches techniques remises par le candidat.

## **6. Dépôts des offres**

L'ensemble des échanges relatifs à la présente consultation (questions, dépôts) doivent se faire par le biais de la plateforme des marchés publics : <http://amiens.fr/marchespublics>

## **7. Pièces à fournir relatives à l'offre**

### **Pièces de la candidature**

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Un Extrait de Kbis (nominatif) de moins de 3 mois.
- Attestation sur l'honneur relative à l'absence d'interdiction de soumissionner.
- Les attestations de régularité fiscale et de vigilance permettant à l'entreprise candidate à un marché public de prouver qu'elle est en règle concernant sa situation fiscale et sociale.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Une liste des principales formations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

### **Pièces de l'offre :**

Le BPU valant DQE (daté et signé électroniquement ou manuscritement lors de l'attribution).

Les fiches techniques

Un relevé d'identité bancaire

## **8. Facturation**

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé)

Information à utiliser pour la facturation électronique :

- Identifiant de la structure publique (SIRET) : 24800053100173
- Code service : 552
- Le numéro d'engagement juridique sera communiqué ultérieurement

## **9. Délai global de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

## **10. Éléments administratifs**

Toute question relative à la présente consultation devra être transmise par le biais de la plateforme dématérialisée.

Condition d'envoi et de remise des offres :

La transmission du devis par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>

Les offres sous format papier, celles envoyées par voie postale ou déposées dans les services de la collectivité ou par mail ne seront ni ouvertes ni analysées. Elles seront déclarées irrecevables.